



## Liste des personnes prioritaires fixées par le Gouvernement

Tous les français sont sur la liste fixée par le Gouvernement, mais la stratégie vaccinale vise à **donner une protection maximale le plus tôt possible à certaines populations.**

Les personnes invitées à se faire vacciner par ordre de priorité (sous réserve des autorisations de mise sur le marché à venir) sont donc :

Les personnels de santé de réanimation néonatale et pédiatrique

1. Le personnel médical, paramédical et aide-soignant des établissements de santé ainsi que médecins et infirmiers du secteur ambulatoire exposés à des patients grippés ou en contact avec des patients porteurs de facteurs de risque
2. Les femmes enceintes (à partir du 2nd trimestre)
3. L'entourage des nourrissons de moins de 6 mois (famille et personnes assurant la garde de ces nourrissons)
4. Les professionnels chargés de l'accueil de la petite enfance (jusqu'à 3 ans)
5. Les nourrissons âgés de 6 à 23 mois révolus avec des facteurs de risque (atteints de pathologies chroniques sévères)
6. Les sujets âgés de 2 à 64 ans avec facteurs de risque
7. Les autres professionnels de santé, professionnels de secours et transporteurs sanitaires
8. Les nourrissons de 6-23 mois révolus sans facteur de risque
9. Les personnels d'accueil des pharmacies
10. Les personnels des établissements médico-sociaux
11. Les personnes de plus de 65 ans avec facteurs de risque
12. Les personnes âgées de 2 à 18 ans sans facteur de risque
13. Les personnes de plus de 18 ans sans facteur de risque